Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

ODEADOM

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE

AU TITRE DE L'AIDE À LA COMMERCIALISATION LOCALE DES PRODUCTIONS LOCALES ET DE SON AIDE COMPLÉMENTAIRE DE SOUTIEN À LA CONSOMMATION DANS LE CADRE DE LA RESTAURATION HORS FOYER

Période de commercialisation : campagne du 1er janvier ……. au 31 décembre …….
☐ Demande de paiement semestrielle ☐ Demande de paiement annuelle

Nom de la structure éligible ou du producteur individuel (concerne, le cas échéant, la Guyane et le secteur floricole, pour la seule aide à la commercialisation locale) :
Numéros Pacage et SIRET :
Adresse :

Type de produit par catégorie (1)	Quantité produite (2)	Quantité contractualisée	Quantité demandée(3)	Taux d'aide (€/t ou €/MU)	Montant de l'aide demandée (€(4))
AIDE A LA COMMERCIALISATION LOCALE DES PRODUCTIONS LOCALES DE DIVERSIFICATION VEGETALE					
CATEGORIE A					
Total catégorie A					
CATEGORIE B					
Total catégorie B					
CATEGORIE C					
Total catégorie C					
CATEGORIE D					
Total catégorie D					
Total toutes catégories					
AIDE FORFAITAIRE DE SOUTIEN A LA CONSOMMATION DANS LE CADRE DE LA RESTAURATION HORS FOYER (RHF)					
Produits destinés au secteur public de la RHF					
Produits destinés au secteur privé de la RHF					
Total					
TOTAL GENERAL DE LA DEMANDE					

En cas d'insuffisance du nombre de lignes, fournir une annexe avec un tableau identique à celui-ci.
(1) Liste des produits faisant l'objet de la demande d'aide
(2) Les quantités cumulées sont renseignées par produit, en tonnes pour les produits de diversification végétale hors produits de la floriculture, et en milliers d' unités pour les produits de la floriculture
(3) La quantité éligible consiste, par produit, en la quantité réalisée plafonnée à la quantité contractualisée si elle est supérieure
*(4) Le montant de l'aide établi par catégorie = quantité demandée*taux d'aide*

Je suis informé(e) du fait que les montants unitaires de l'aide demandée peuvent faire l'objet d'une réduction en

cas d'application de stabilisateurs budgétaires, j'en ai informé les producteurs bénéficiaires de l'aide.

Je suis informé(e) que, conformément au règlement (CE) n°259/2008 de la Commission européenne, modifié par le règlement d'exécution (UE) n°410/2011, portant sur la publication des informations relatives aux bénéficiaires de fonds en provenance du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), l'Etat est susceptible de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER ou FEAGA. Dans ce cas, mon nom, mon adresse et le montant de mes aides perçues resteraient en ligne sur le site internet du Ministère en charge de l'agriculture pendant 2 ans. Cette parution se fait dans le respect de la loi « informatique et liberté » (loi n°78-17 du 6 janvier 1978).

CERTIFIÉ EXACT, A……, LE……

Le représentant légal de la structure éligible bénéficiaire ou le producteur individuel
(pour la seule aide à la commercialisation locale - Guyane / secteur floricole) (1)

Date de réception du dossier à la DAAF : le
Visa des services de la DAAF chargé de la réception (1)

(1) Le nom et la qualité du signataire ainsi que le cachet doivent être apposés.